Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20190118-19-002-INF-AMUR-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/01/2019
Publication : 22/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 19/002/INF-AM URB

SÉANCE DU 18 JANVIER 2019

OBJET : INFRASTRUCTURES – AMÉNAGEMENT URBAIN
Valorisation des patrimoines culturels et paysagers - Réaménagement du Cœur de Ville – Tranches n° 1 & n° 2 - Budget Principal – Budget annexe de l'Assainissement - Ajustement du coût global de l'opération et du plan de financement.

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit du mois de janvier à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 10 janvier 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Absents : Joseph TAFANI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Armand PAPI ; Jacqueline BARTOLI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS.

Avaient donné procuration : Joseph TAFANI à Gaby BIANCARELLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Florence VALLI ; Armand PAPI à Jean-Michel SAULI ; Jacqueline BARTOLI à Sylvie ROSSI ; Joëlle DA FONTE à Antoine ACQUATELLA ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Georges MELA ; Jean-Marc ANDREANI à Véronique MAGLIOLO ; Gérard CESARI à Jean-Christophe ANGELINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Pierre-Paul NICOLAÏ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

La Collectivité s'est engagée dans un programme de redynamisation et réhabilitation du cœur de ville, fractionné en plusieurs tranches et imputant le budget principal et deux budgets annexes. Les opérations en cours d'exécution portent sur les tranches 1 & 2, l'état général du programme étant résumé comme suit :

Désignation	Budgets	Avancement
Tranche 1 : Cours Napoléon, rue de Gaulle, axe Juin/Jaurès	Principal	En cours
Tranche 2 : place de la République, rue de la porte génoise, rue de la Citadelle, place du Bastion de France	Eau	En cours
Reste du programme : Citadelle, rue Funtana Vechja et place du marché (hors espaces publics tranches 1 & 2)	Assainissement	Non financé/programmé

Les études d'avant-projet ont conduit le maître d'œuvre à proposer à la Collectivité un coût prévisionnel de travaux de 7.810.000,00 € HT (TVA 781.000,00 € - TTC 8.591.000,00 €). Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, la Commune a validé cette proposition en janvier 2016.

Au terme des échanges avec ses partenaires institutionnels, la Collectivité introduisait par délibération n° 17/103/INF-AM URB du 29 septembre 2017 le financement des tranches une et deux. Pour les dépenses imputables au budget principal – hors réseaux d'eau et d'assainissement, les aides et dépenses se résumaient comme suit :

Désignation	Montants
Détail des aides :	
▪ CD2A (Tranche 1)	827.490,00
▪ FEDER (Tranche 1 & 2)	600.000,00
▪ CTC (Tranche 1 & 2)	1.441.184,91
▪ ATC (Tranche 1 & 2)	150.000,00
Synthèse du financement et montant :	
▪ Total aides HT	3.018.674,91
▪ Part communale TTC	1.766.025,01
▪ Opération TTC	4.838.699,92

Les montants d'aide des différents partenaires ont été arrêtés aux plafonds des limites d'éligibilité fixées en valeur absolue et non en taux. Le montant cumulé des subventions octroyées aux tranches 1 & 2, pour les dépenses imputables au budget principal - hors réseaux d'eau et d'assainissement, de 3.018.674,91 €, représente un taux global de 66,74 %.

Depuis la phase financière et jusqu'au mois de janvier 2019, la mise en œuvre du programme de redynamisation et réhabilitation du cœur de ville s'est concrétisée :

- Les travaux de la tranche n° 1 sont en cours de finalisation, la seconde phase de cette tranche étant en partie réalisée.
- L'exécution de la tranche n° 2 n'est pas commencée mais la procédure de consultation des entreprises pour les travaux touche à sa fin.

Durant cette période, la poursuite et l'achèvement des études de conception, la prolongation des actions de concertation, ainsi que la confrontation aux aléas et conditions de réalisation des travaux ont conduit le maître de l'ouvrage à prévoir des adaptations programmatiques, incluant des augmentations et des diminutions des différents postes de dépenses.

Il en résulte un coût global de 7.748.925,88 € HT, soit 8.598.397,15 € TTC, tous budgets confondus, qu'il convient de détailler comme suit :

BUDGET Désignation	TRANCHE 1			TRANCHE 2			TRANCHE 1 + 2		
	€ HT	€ TTC	TVA	€ HT	€ TTC	TVA	€ HT	€ TTC	TVA
PRINCIPAL									
Prestations [A]	50 364,93	60 437,92	10 072,99	33 576,62	40 291,94	6 715,32	83 941,55	100 729,86	16 788,31
Maîtrise d'œuvre	259 953,56	311 944,27	51 990,71	244 822,13	293 786,56	48 964,43	504 775,69	605 730,83	100 955,14
Autres missions [B]	76 945,00	92 334,00	15 389,00	0,00	0,00	0,00	76 945,00	92 334,00	15 389,00
Travaux	3 480 356,94	3 828 392,63	348 035,69	2 528 830,92	2 781 714,01	252 883,09	6 009 187,86	6 610 106,65	600 918,79
TOTAUX	3 867 620,43	4 293 108,82	425 488,39	2 807 229,67	3 115 792,51	308 562,84	6 674 850,10	7 408 901,34	734 051,23
AEP									
Maîtrise d'œuvre	32 358,65	38 830,38	6 471,73	13 623,15	16 347,78	2 724,63	45 981,80	55 178,16	9 196,36
Travaux	433 229,90	476 552,89	43 322,99	140 717,00	154 788,70	14 071,70	573 946,90	631 341,59	57 394,69
TOTAUX	465 588,55	515 383,27	49 794,72	154 340,15	171 136,48	16 796,33	619 928,70	686 519,75	66 591,05
ASS									
Maîtrise d'œuvre	22 011,13	26 413,35	4 402,23	12 131,66	14 557,99	2 426,33	34 142,78	40 971,34	6 828,56
Travaux	294 693,30	324 162,63	29 469,33	125 311,00	137 842,10	12 531,10	420 004,30	462 004,73	42 000,43
TOTAUX	316 704,43	350 575,98	33 871,56	137 442,66	152 400,09	14 957,43	454 147,08	502 976,07	48 828,99
TOUS BUDGETS	4 649 913,41	5 159 068,07	509 154,67	3 099 012,47	3 439 329,08	340 316,60	7 748 925,88	8 598 397,15	849 471,27

[A] Géomètre, publicités, communication

[B] Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), subvention, concertation, enquête, études

Le montant des dépenses imputables au budget principal a évolué au cours des phases d'avant-projet, de projet et d'exécution. Il atteint 6.674.850,10 € HT dans le contexte économique du mois de janvier 2019. Cette valeur doit être transcrite dans le contexte économique du mois de janvier 2016, au prorata de la variation de l'index national TP01 « tous travaux »* publié par l'INSEE. Le montant des dépenses est ainsi ramené à 5.965.981,02 € HT, soit une augmentation de 1.443.221,92 € HT par rapport à la valeur de l'avant-projet qui était estimé à 4.522.759,10 € HT.

Variation index TP01 : $I_{TP01\text{-}janv.16}/I_{TP01\text{-}janv.19}$, soit 100,2/112,1, soit 0,8938

Mois	Observation	Valeur TP01	Ecart précédent	Moyenne 12 mois
janv.-19	Valeur interpolée	112,1	0,4	
déc.-18	Valeur interpolée	111,7	0,4	
nov.-18	Valeur interpolée	111,3	0,4	
oct.-18	Valeur interpolée	110,8	0,4	
sept.-18	Valeur publiée – Dernière connue	110,4	0,2	0,4
août-18	Valeur publiée	110,2	0,4	
juil.-18	Valeur publiée	109,8	0,2	
juin-18	Valeur publiée	109,6	0,8	
mai-18	Valeur publiée	108,8	0,7	
avr.-18	Valeur publiée	108,1	0,4	
mars-18	Valeur publiée	107,7	0,3	
févr.-18	Valeur publiée	107,4	0,1	
janv.-18	Valeur publiée	107,3	0,9	
déc.-17	Valeur publiée	106,4	0,3	
nov.-17	Valeur publiée	106,1	0,4	
oct.-17	Valeur publiée	105,7		
../..				
janv.-16	Valeur publiée	100,2		

Par ailleurs le montant prévisionnel des travaux tous budgets confondus, validé (avant-projet) en janvier 2016 au montant de 7.810.000,00 € HT, est globalement respecté. Au mois de janvier 2019, même hors correction par index, le coût de l'ensemble des travaux est de 7.003.139,06 € HT.

L'augmentation des dépenses imputables au budget principal – hors réseaux d'eau et d'assainissement, incitent à reconsidérer le financement de l'opération. Eu égard aux différents avancements respectifs des programmes de la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'optimiser la gestion des recettes en réaffectant le reliquat de dotation quinquennale de la Collectivité de Corse (584.894,61 €) à la tranche n° 2 du programme de redynamisation et réhabilitation du cœur de ville.

Le plan de financement mis à jour qui en résulte est présenté comme suit :

Désignation	Assiette éligible	Taux	Montants
Dépense :			
▪ Dépenses HT Tranche 1 & 2			6.674.850,10
Détail des aides tranches n° 1 et n° 2 :			
▪ ExCD2A (Tranche 1)	2.364.257,55	35,00 %	827.490,00*
▪ FEDER (Tranche 1 & 2)	3.584.287,00	16,65 %	596.855,00*
▪ CDC – Ex CTC (Tranche 1 & 2)	4.367.227,00	33,00 %	1.441.186,00*
▪ CDC - Dotation quinquennale (Tranche 2 - Réaffectation)	2.807.229,67	20,84 %	584.894,61
▪ ATC (Tranche 1 & 2)	3.584.287,00	3,62 %	129.751,00*
Synthèse du financement et montant tranches n° 1 et n° 2 :			
▪ Total aides HT		53,64 %	3.580.176,61
▪ Part communale HT			3.094.673,49
▪ TVA			734.051,23
▪ Part communale TTC			3.828.724,73
▪ Opération TTC			7.408.901,34

*Valeurs constatées postérieurement aux prises de décisions attributives.

Le montant cumulé des subventions octroyées aux tranches une et deux, pour les dépenses imputables au budget principal – hors réseaux d'eau et d'assainissement, est ainsi porté à 3.580.176,61 €, représentant un taux global de 53,64 %. Il est à noter qu'ainsi, la réaffectation proposée permet de soutenir efficacement le financement de l'opération.

La présentation complète de la mise à jour coût global du programme et du plan de financement nécessite le rappel des dispositions afférentes aux travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Par délibération n° 16/093/INF-ASS COLLECT du 03 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le lancement des travaux de résorption des eaux parasites sur le réseau d'assainissement, pour un montant de 3.551.715,57 € HT, soit 3.906.887,13 € TTC. Les programmes de redynamisation et réhabilitation du cœur de ville – Tranches n°1 et n°2 d'une part, et de résorption des eaux parasites d'autre part, ont en commun la réfection des réseaux d'assainissement des voies et espaces publics suivants :

Résorption des eaux parasites Redynamisation/réhabilitation du cœur de ville Tranche n°1	Résorption des eaux parasites Redynamisation/réhabilitation du cœur de ville Tranche n°2
▪ Cours Napoléon ▪ Rue de Gaulle ▪ Rues Jean Jaurès ▪ Rue du Ml Juin	▪ Rue Balesi ▪ Rue de la citadelle ▪ Rue de la porte génoise ▪ Rue Camille de Rocca Serra (partiellement – 2/3) ▪ Rue Pietri & place Ste Croix

Les dépenses correspondantes sont subventionnées à hauteur de 40 % par l'Etat au titre du PEI et 40 % par l'Agence de l'Eau.

En conclusion de l'exposé qui précède, la mise à jour du montant et du financement du programme, tous budgets confondus, est résumée comme suit (hors rappel des assiettes éligibles) :

Désignation	Tous budgets		Budget principal		Budget AEP		Budget ASS	
TRANCHE N°1	Taux	Montants €	Taux	Montants €	Taux	Montants €	Taux	Montants €
Dépense tranche n°1 :								
o Dépense HT		4 649 913,41		3 867 620,43		465 588,55		316 704,43
Aides tranche n°1 :								
o CD2A		827 490,00		827 490,00		0,00		0,00
o FEDER		188 305,00		188 305,00		0,00		0,00
o CTC		720 593,00		720 593,00		0,00		0,00
o ATC		40 936,00		40 936,00		0,00		0,00
o CDC		0,00		0,00		0,00		0,00
o Etat - PEI		126 681,77		0,00		0,00	40,00%	126 681,77
o Agence de l'Eau		126 681,77		0,00		0,00	40,00%	126 681,77
Synthèse du financement et montant tranche n°1 :								
o Total aides HT	43,67%	2 030 687,54	45,95%	1 777 324,00	0,00%	0,00	80,00%	253 363,54
o Part communale HT		2 619 225,87		2 090 296,43		465 588,55		63 340,89
o TVA		509 154,67		425 488,39		49 794,72		33 871,56
o Part communale TTC		3 128 380,53		2 515 784,82		515 383,27		97 212,44
o Opération TTC		5 159 068,07		4 293 108,82		515 383,27		350 575,98
TRANCHE N°2	Taux	Montants €	Taux	Montants €	Taux	Montants €	Taux	Montants €
Dépense tranche n°2 :								
o Dépense HT		3 099 012,47		2 807 229,67		154 340,15		137 442,66
Aides tranche n°2 :								
o CD2A		0,00		0,00		0,00		0,00
o FEDER		408 550,00		408 550,00		0,00		0,00
o CTC		720 593,00		720 593,00		0,00		0,00
o ATC		88 815,00		88 815,00		0,00		0,00
o CDC		584 894,61		584 894,61		0,00		0,00
o Etat - PEI		54 977,06		0,00		0,00	40,00%	54 977,06
o Agence de l'Eau		54 977,06		0,00		0,00	40,00%	54 977,06
Synthèse du financement et montant tranche n°2 :								
o Total aides HT	61,72%	1 912 806,73	64,22%	1 802 852,61	0,00%	0,00	80,00%	109 954,12
o Part communale HT		1 186 205,74		1 004 377,06		154 340,15		27 488,53
o TVA		340 316,60		308 562,84		16 796,33		14 957,43
o Part communale TTC		1 526 522,34		1 312 939,90		171 136,48		42 445,96
o Opération TTC		3 439 329,08		3 115 792,51		171 136,48		152 400,09
TOTAL TRANCHES N°1 ET N°2	Taux	Montants €	Taux	Montants €	Taux	Montants €	Taux	Montants €
Dépense tranches n°1 et n°2 :								
o Dépense HT		7 748 925,88		6 674 850,10		619 928,70		454 147,08
Synthèse du financement et montant tranches n°1 et n°2 :								
o Total aides HT	50,89%	3 943 494,27	53,64%	3 580 176,61	0,00%	0,00	80,00%	363 317,66
o Part communale HT		3 805 431,61		3 094 673,49		619 928,70		90 829,42
o TVA		849 471,27		734 051,23		66 591,05		48 828,99
o Part communale TTC		4 654 902,88		3 828 724,73		686 519,75		139 658,40
o Opération TTC		8 598 397,15		7 408 901,34		686 519,75		502 976,07

Les principales valeurs du tableau précédent sont résumées comme suit :

Désignation	TOUS BUDGETS	PRINCIPAL
Dépense TTC	8.598.397,15	7.408.901,34
Aides HT	3.943.494,27	3.580.176,61
Part communale TTC	4.654.902,88	3.828.724,73
Taux global de subvention	50,89 %	53,64 %

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 15/102/INF-VOI du 09 novembre 2015, n° 16/014/DEV ECO du 29 mars 2016, n° 16/090/AM URB du 03 octobre 2016, n° 17/066/INF-AM URB du 09 juin 2017, n° 17/103/INF-AM URB du 29 septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 15 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le coût total du programme de « Valorisation des patrimoines culturels et paysagers / Redynamisation et réhabilitation du cœur de ville » recalculé selon les modalités définies ci-dessus, pour les montants suivants :

Budget principal	7.408.901,34	€ TTC
Budget de l'eau	686.519,75	€ TTC
Budget de l'assainissement	502.976,07	€ TTC
Total programme	8.598.397,15	€ TTC

ARTICLE 2 : d'approuver le réajustement du plan de financement relatif au budget principal qui suit :

	TRANCHE N°1	TRANCHE N°2
Dépense	3.867.620,43	2.807.229,67
Aides		
Ex CD2A	827.490,00	0,00
FEDER	188.305,00	408.550,00
CDC – Ex CTC	720.593,00	720.593,00
CDC Dotation - Réaffectation	0,00	584.894,61
ATC	40.936,00	88.815,00
Synthèse du financement et montant		
Total aides HT	1.777.324,00	1.802.852,61
Part communale HT	2.090.296,43	1.004.377,06
TVA	425.488,39	308.562,84
Part communale TTC	2.515.784,82	1.312.939,90
Opération TTC	4.293.108,82	3.115.792,51

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer tous documents utiles à l'augmentation des aides financières au profit de la tranche n° 2 du programme de redynamisation et réhabilitation du cœur de ville, et en particulier à solliciter la Collectivité de Corse pour la réaffectation du reliquat de la dotation quinquennale 2015/2019.

ARTICLE 4 : d'inscrire les dépenses afférentes aux budgets correspondants.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		18
Nombre de procurations		10
Nombre de suffrages exprimés		28
Votes :	pour	**24**
	dont procurations	*8*
	contre	**4**
	dont procurations	*2*
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO
47 47
CORSE DU SUD